

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la cinquantième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 6 mai 2009, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

Nomination des membres du Comité de discipline facultaire

Résolution CFSPD-2008-2009-409

ATTENDU l'article 7.4 du Règlement sur les infractions de nature académique;

ATTENDU que chaque comité de discipline facultaire est formé de trois à six membres;

ATTENDU la possibilité en vertu de l'article 7.4 du Règlement sur les infractions de nature académique de désigner des substituts;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7.4 du Règlement sur les infractions de nature académique le mandat des membres des comités est de trois ans;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 5.1 du Règlement facultaire sur les infractions de nature académique la vice-doyenne, le vice-doyen aux études est d'office membre du comité de discipline facultaire;

IL EST PROPOSÉ par le Comité exécutif que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

NOMME les membres suivants au Comité de discipline facultaire, et ce, pour une durée de trois ans :

- Stéphane Roussel (professeur au Département de science politique)
- Julian Durazo-Herrmann (professeur au Département de science politique)
- Chantal Lavallée (chargée de cours au Département de science politique)
- Tania Gosselin (professeure au Département de science politique)
- Philippe Fortin (professeur au Département des sciences juridiques)
- Michèle Lefebvre (chargée de cours au Département des sciences juridiques)
-

Substituts

- Éric Boulanger (chargé de cours au Département de science politique)
- Samir Moukal (chargé de cours au Département de science politique)
- Jean-Pierre Villaggi (professeur au Département des sciences juridiques)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, 6 mai 2009

René Côté
Doyen